



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 1^{er} février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

0. Ajouts de points à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Conseil municipal : indemnités de fonction du maire délégué
- Finances : création de deux régies de recettes
- Finances : convention pour le recouvrement
- Défense incendie : déplacement d'un poteau incendie
- Salle des fêtes : tarifs pour les associations et pour la vaisselle
- Place de la Mairie : remplacement d'un portillon et banc pour l'abribus
- Adhésion au CAUE du Jura

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1. Conseil municipal : indemnités de fonction du maire délégué

M. le Maire informe le conseil municipal que la loi de mars 2015 prévoit le taux maximal automatique pour les indemnités des maires délégués au même titre que les maires. Il est nécessaire de remplacer le point en question dans la délibération du 4 janvier en indiquant le taux de 17 % de l'indice 1015 au lieu de 14 % concernant le maire délégué de la commune déléguée. Les élus approuvent à l'unanimité.

2. Finances : création de deux régies de recettes

Suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de créer à nouveau les régies communales. M. le Maire propose de créer les deux régies de recettes suivantes :

- Régie de recettes « salles des fêtes et de convivialité » : locations de la salle des fêtes de Mignovillard et de la salle de convivialité de Communailles-en-Montagne, remplacement de la vaisselle cassée ou perdue.
- Régie de recettes du secrétariat : photocopies, affouage, concessions du cimetière, droits de place, ventes au déballage, déneigement, location du matériel communal, gobelets réutilisables manquants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les deux régies et de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour leur mise en place et la nomination des régisseurs.

3. Finances : convention pour le recouvrement

M. le Maire informe que Mme la Trésorière de Champagnole propose une convention afin d'améliorer le niveau de recouvrement et la qualité du service rendu aux usagers. La Commune s'engage notamment à ne pas émettre de titre inférieur à 5 €, à transmettre les délibérations des nouveaux tarifs, à mettre en place les moyens modernes d'encaissement (TIPI, prélèvements) et enfin à autoriser de manière générale et permanente les poursuites en cas d'impayés. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

4. Commission communale des impôts directs (CCID)

Suite à la création de la commune nouvelle et à la demande de la Direction des finances publiques, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle CCID présidée par le Maire. M. le Maire propose d'établir la liste de propositions de 12 titulaires et 12 suppléants en reprenant les membres des CCID des communes fondatrices, parmi lesquels la Direction des finances publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants. Ainsi, le conseil municipal décide de proposer la liste suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
ALPY Joël	BULABOIS Michel
BOURGEOIS Patrick	CHANEZ Lydie
CAILLE Gérard	COTE Thierry
CARREZ Martine	DUSSOUILLEZ André
CHAUVIN Fabrice	FRANCOIS Arnaud
COURTOIS Jean-Paul	JEANNAUX Catherine
EMONOT Lionel	MAIRE Nicolas
MIVELLE Hervé	MIVELLE Bernard
PAGNIEZ Jean-Claude	MOUGET Dominique
PERNOLLET Michel	PAQUETTE Serge
RATTE Henri	SCHENCK Marie-Paule
VERNEREY Denis	VUILLET Sylvie

5. Réhabilitation de la maison forestière (ancienne gare)

M. le Maire rappelle que la maison forestière, sise 11 rue de Côte sur la parcelle cadastrée AB n°3, a été rétrocédée par l'ONF au franc symbolique. Il est désormais nécessaire de la réhabiliter, en créant deux logements communaux.

Aussi, M. le Maire propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (plan de financement, dossiers de subvention, conventionnement éventuel des logements...) à Jura Habitat pour 2 900 € HT. De même, il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre à SICA Jura pour une rémunération négociée à 8,7 % du montant HT des travaux. Cette mission, basée sur un projet de réhabilitation en bâtiment basse consommation (BBC), va du relevé de l'existant jusqu'à la réception du chantier, en passant par la confection des plans, la passation des marchés publics et le suivi des travaux.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Jura Habitat et celle de maîtrise d'œuvre à SICA Jura. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer les contrats et conventions et toutes les pièces nécessaires à ces missions.

6. Investissement 2016 : demandes de subventions (DETR)

Réhabilitation de la maison forestière

La dépense subventionnable par la DETR est de 75 000 € par logement avec un taux de 30 % pour des logements BBC, soit une subvention possible de 22 500 €/logement, donc 45 000 € pour le projet communal. Il est proposé de solliciter une subvention de 55 000 €.

Étude d'assainissement et d'eaux pluviales

Cette étude concerne les rues de Frasne (haut), de l'agriculture, de Mibois, de la Sauge, de Mouthe de Nozeroy, des Champs, du Martinet (haut) et le futur lotissement de la Fruitière. Le taux de subvention est compris entre 50 % et 80 %. M. le Maire est en attente d'un coût estimatif pour déposer le dossier. Il est convenu que la demande portera sur 80 % du coût prévisionnel.

Isolation acoustique de la salle de motricité

L'étude acoustique réalisée en 2015 a mis en avant un non respect des normes acoustiques dans les bâtiments scolaires. La mise en place d'une isolation acoustique est donc nécessaire, pour un montant d'environ 6 000 € HT. Un dossier de demande de subvention sera déposé pour 50 % de montant prévisionnel.

Défense incendie

Le SDIS du Jura préconise l'amélioration de la défense incendie de la commune, avec la création d'une nouvelle réserve de 120 m³ à Petit-Villard vers la colonie, une réserve de 60 m³ à la Bourre et une solution à trouver aux Boucherans. Pour les 2 réserves incendie, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention DETR à hauteur de 50 % du coût prévisionnel (environ 35 000 € HT).

Par ailleurs, hors DETR, le conseil municipal approuve le remplacement et le déplacement d'un poteau incendie situé rue de Walheim. Les travaux seront réalisés par Veolia Eau pour un montant de 2 819,61 € HT.

Mise en valeur du patrimoine local

Les projets éligibles à cette catégorie sont :

- Rénovation de la croix située rue de l'Agriculture
- Réfection de l'encadrement en pierre de la mairie de Communailles-en-M.
- Réfection des pierres du cadran de l'horloge de l'église
- Réfection de la toiture du garage de la mairie de Communailles-en-M.
- Zinguerie des frontons de la mairie (en cas d'infiltration)

Il est proposé de déposer un dossier pour 50 % de subvention pour ces travaux.

Accessibilité

En 2016, la priorité est l'accessibilité de la salle des fêtes avec une rampe PMR, 2 garde-corps et une main courante côté mur entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. Le montant approximatif des travaux est estimé à 2 000 € HT. Une subvention sera demandée à hauteur de 50 %.

Pour tous ces dossiers, le conseil municipal donne son accord pour établir les demandes de subvention DETR en soulignant la bonification attendue suite à la création de la commune nouvelle. Pouvoir est donné en ce sens à M. le Maire.

7. Forêt et bois

Travaux 2016

Suite au devis de l'ONF (37 250 € pour les parcelles 11, 12, 15, 16, 17 et 86), le conseil municipal souhaite un délai supplémentaire d'un mois avant de délibérer afin d'obtenir des propositions complémentaires des entreprises locales.

Vente de bois en forêt non soumise

M. Sylvain CARREZ effectue du nettoyage au lieu-dit « La Pettouse ». Le conseil municipal accepte de lui vendre le bois correspondant au prix forfaitaire 50 € HT.

8. Cimetière : création d'un nouveau columbarium et de cavurnes

La première adjointe au maire présente les devis obtenus pour la création d'un nouveau columbarium et l'installation de 5 cavurnes.

Cavurnes

- Marbrerie Vial : 2 750 € HT (dont bordurettes)
- Marbrerie Gauthier : 1 895 € HT

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la marbrerie Gauthier.

Columbarium

Différents produits sont proposés, avec des formes et des capacités différentes. Le choix du conseil municipal se porte sur le modèle Emeraude, proposé par la marbrerie Gauthier, dans une version comptant 6 cases pour un montant de 4 965 € HT au maximum, fourniture et pose.

9. Urbanisme : demandes d'achat de terrain communal

Demande de Mme Anne-Marie CHEVALET

Mme CHEVALET souhaite acquérir le terrain nécessaire à la régularisation d'un éventuel empiètement de sa terrasse sur le domaine public, au lieu-dit Le Martinet. Le conseil municipal donne son accord et délibère favorablement pour procéder au déclassement du domaine public de la superficie nécessaire. Le prix de vente du terrain est fixé à 25 €/m², frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Demande de Mme Marie-José SANTINA

Une première délibération du 5 octobre 2015 autorisait la vente de 2 m de terrain de large sur 18 m de long sur la parcelle AB n°3, rue de la Côte. Les données initiales du cadastre n'étant pas fiables, Mme SANTINA souhaiterait acquérir une largeur de 2,72 m, au lieu de 2 m. Le conseil municipal donne son accord, toujours au prix de 25 €/m², frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

10. Salle des fêtes : tarifs pour les associations et pour la vaisselle

M. le maire rappelle les termes de la délibération du 2 novembre 2015 fixant les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2016 et des modalités de location, en particulier aux associations (pas de gratuité automatique et demandes ponctuelles de tarifs réduits). Sur le point des locations aux associations, le nouveau système ne fonctionne pas de manière satisfaisante. Par conséquent, le conseil municipal souhaite adjoindre à la grille tarifaire votée le 2 novembre 2015, une liste de tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations locales, sans qu'aucune dérogation ne puisse être accordée.

	Type de location	Association
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	—
	1 jour sans cuisine et sans vaisselle	13 €
	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	25 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	38 €
	Assemblée générale, conférence sans repas	—
	Caution	200 €
Grande salle	Enterrement	—
	1 jour sans cuisine et sans vaisselle	28 €
	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	70 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	100 €
	Assemblée générale, conférence sans repas	—
	Caution	400 €

Bâtiment complet	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	100 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	130 €
	Caution	600 €
Divers	Salle du rdc : pénalité ménage non conforme	20 €
	Grande salle : pénalité ménage non conforme	60 €
	Cuisine : pénalité ménage non conforme	60 €

Le conseil municipal approuve également les tarifs suivants pour la vaisselle cassée ou manquante :

- | | | | |
|---------------------------|--------|---------------------------|--------|
| • Verre à vin | 2,20 € | • Tasse..... | 3,00 € |
| • Flûte | 2,50 € | • Assiette à soupe | 2,50 € |
| • Verre gigogne..... | 1,00 € | • Assiette à dessert..... | 2,00 € |
| • Fourchette..... | 2,50 € | • Assiette plate..... | 2,00 € |
| • Couteau | 5,00 € | • Coupe de glace..... | 1,50 € |
| • Cuillère à soupe..... | 2,50 € | • Saladier | 2,00 € |
| • Cuillère à dessert..... | 2,00 € | • Soucoupe | 2,00 € |

11. Place de la Mairie : remplacement d'un portillon Installation d'un banc pour l'abribus

Le portillon en question ne permet pas le passage de la déneigeuse. FCE propose de remplacer le portillon actuel avec une reprise de 300 € et de poser un portillon de 1,25 m, d'une valeur de 910 € HT. De même, FCE propose un devis de 650 € HT pour la pose d'un banc dans l'abribus. Le conseil municipal accepte ces deux propositions et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les devis.

12. Adhésion au CAUE du Jura

A plusieurs reprises, M. le Maire a eu l'occasion de recourir aux conseils du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Il propose donc au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'adhérer au CAUE pour une cotisation annuelle de 90 €. Les conseils du CAUE seront sollicités notamment dans le cadre du lotissement de la Fruitière ainsi que pour les projets au centre du village.

13. Divers

Prochaines séances du conseil municipal : Lundis 7 mars et 4 avril 2016

Groupement de commande SIDEC pour l'électricité

Une réponse est attendue pour le 15 février 2016 afin de participer à ce groupement de commande permettant de réaliser des économies notables.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,

Florent SERRETTE

